

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT N° RS97-128

CONCERNANT LA RESISTANCE AU FEU

D'UN ELEMENT DE CONSTRUCTION

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des éléments de construction commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 3 Juin 1994.

Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le Ministère de l'Industrie.

La reproduction de ce procès-verbal de classement n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Il comporte 4 pages et 4 plans

A LA DEMANDE DE : SOCIETE ALDES AERAIQUE
20, BOULEVARD JOLIOT CURIE
69694 VENISSIEUX CEDEX

CONCERNANT

Deux ventilateurs de VMC

TEXTE DE REFERENCE

Annexe VII de l'Arrêté du 21 Avril 1983 et son protocole d'application approuvé en CECMI

DATE DE L'ESSAI

11 Juin 1997

DUREE DE VALIDITE

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

11 JUIN 2002

RAPPORT DE REFERENCE

Rapport d'essai n° RS97-128

PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Matériau présenté par : Société ALDES AERAILIQUE
Marque commerciale : "CVEC 750 - MOTEUR SMEN TYPE 19 GFF 4023 A FLASQUES EMBOUTIS"
"CVEC 240H MONO - MOTEUR VEM TYPE K21R-71-G4"
Fabricant : Société ALDES AERAILIQUE
Origine : VENISSIEUX (69)

1 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ELEMENT

(Les dimensions sont données en mm)

- **CVEC 750**

Caisson en tôle d'acier galvanisée de dimensions intérieures 445 x 450 x 386, muni de deux ouïes avec manchette \varnothing 250 pour l'aspiration, de six ouvertures 20 x 20 sur une porte pour le refroidissement du moteur et d'une ouverture de 150 x 127 protégée par une grille pour le refoulement.

Ventilateur suspendu par quatre boulons M6 sous le couvercle du caisson. Il est composé d'une roue de \varnothing 180 et de largeur 82, constituée de 40 aubes accrochantes serties à l'une de leurs extrémités sur un flasque et à l'autre extrémité sur une couronne. Elle est fixée directement en bout de l'arbre moteur.

Moteur SMEN type 19 GFF 4023 à flasques emboutis, puissance 40 W, tension 230 V monophasé, vitesse nominale 1500 tr/min.

- Voir les plans, planches n° 1 et 2 -

• **CVEC 240 H - MONO**

Caisson en tôle d'acier galvanisée de dimensions intérieures 620 x 720 x 551, muni de deux ouïes avec manchette \varnothing 315 pour l'aspiration, d'un tube de \varnothing 90 de hauteur 238 et d'un trou \varnothing 80 sur le fond pour le refroidissement du moteur et d'une ouverture de 250 x 300 protégée par une grille pour le refoulement.

Ventilateur suspendu par quatre boulons M6 sous le couvercle du caisson. Il est composé d'une roue de \varnothing et de largeur 240, constituée de 43 aubes accrochantes encastrées à mi-longueur sur un flasque d'épaisseur 2 x 8/10 et serties à leurs extrémités sur une couronne. Elle est fixée sur un arbre moteur \varnothing 20 par l'intermédiaire d'un moyeu et d'une vis.

Moteur VEM type K21R-71-G4, puissance 0,37 kW, tension 230/400 V ~ monophasé, vitesse nominale 1500 tr/min. Vitesse en charge mesurée à la turbine : 886 tr/min.

Fixé sur la volute par un support et un système tendeur. La transmission se fait par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale TEXROPE S84 de section 13 x 8, d'une poulie motrice \varnothing 108 et d'une poulie réceptrice \varnothing 155.

- Voir les plans, planches n° 3 et 4 -

2 - REPRESENTATIVITE DES ELEMENTS

La conformité de la mise en oeuvre a été contrôlée par le laboratoire sur une fabrication similaire, en l'usine de VENISSIEUX.

Elle donne lieu à la délivrance d'un procès-verbal confirmé.

3 - AGREMENT

ϕ de piquage individuel maxi	125 mm
Température des gaz extraits	400°C
Durée de fonctionnement	½ heure

L'agrément mentionné ci-dessus permet l'utilisation du caisson de VMC en catégorie C4, conformément à l'Arrêté habitation du 31/01/86 ou conformément à l'Arrêté E.R.P. du 18/11/87.

3.1 - CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS**3.1.1 - A LA FABRICATION**

Les éléments et leur montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'essai, celui-ci pouvant être demandé sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identification de l'objet.

3.1.2 - A LA MISE EN OEUVRE

Ce matériel pouvant être placé sur toiture, les conditions d'environnement sont relativement stables, correspondant aux variations climatiques.

L'attention doit être particulièrement attirée sur les câbles électriques haute température qui craignent l'humidité. Ils doivent donc être protégés de ses effets.

Il faut éviter, au moyen de tout dispositif approprié, le colmatage des ouïes d'extraction par de la neige.

Si le matériel n'est pas à l'air libre, il doit être placé dans un local largement ventilé sur l'air extérieur.

3.1.3 - DOMAINE DE VALIDITE

Pour conserver la validité des classements, les extensions soit dimensionnelles soit de réalisation ne peuvent être faites qu'en application des annexes ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.

Fait à Marne-la-Vallée le, 30 septembre 1997

La technicienne responsable de l'essai



Corinne CATOIRE

Le responsable du laboratoire
"Résistance au feu"



Philippe BOUGEARD